

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des
Pyrénées-Atlantiques

MAIRIE DE PUYOO

64270 PUYOO

Tél . 05 59 65 10 18

Fax : 05 59 65 23 28



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de PUYOÛ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 1979 modifié portant Règlement Sanitaire Départemental et notamment ses articles 102-2 et 104 bis-1,
- Vu le courrier de la SNCF en date du 21 décembre 2023 annonçant le déroulement de travaux de nuit sur la ligne ferroviaire PUYOO-BAYONNE du 1^{er} Avril 2024 mai au 31 Octobre 2024,

Considérant que les travaux ne peuvent être réalisés que de nuit en raison de l'impossibilité d'interrompre le trafic ferroviaire en journée sur la ligne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les travaux de génie civil et de renforcement de caténaires sur la ligne PUYOO-BAYONNE, du 1^{er} Avril 2024 au 31 Octobre 2024, de 21 h 00 à 6 h.

Toutes mesures utiles pour préserver la tranquillité du voisinage seront prises par la SNCF.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Puyoû,
- Madame Céline EYMET, représentant de la SNCF réseau 17 rue CABANAC BORDEAUX 33800.

Fait à PUYOÛ, Le 26 décembre 2023

Le Maire,

Michel LABOURDETTE

